

DÉCLARATION POUR BÉNÉFICIAIRE DES ADAPTATIONS EN MATIÈRE DE LIMITATION DE L'IRRIGATION EN CAS D'ALERTE OU DE CRISE À PARTIR DE LA NAPPE DE BEAUCE

Seules les cultures maraîchères en godets ou repiquées, cultures horticoles, culture hors sol ou sous abris peuvent faire l'objet des adaptations prévues à l'article 8.3b de l'arrêté cadre Sécheresse de la Seine-et-Marne

Je soussigné :

Raison sociale :

Adresse du siège :

Nom (gérant ou responsable à contacter) :

Adresse de la personne à contacter :

Numéro de téléphone du contact :

Courriel de la personne à contacter :

atteste avoir des cultures maraîchères en godets ou repiquées, cultures horticoles, culture hors sol ou sous abris et demande à bénéficier pour ces cultures des dérogations prévues.

Cultures concernées :

Cultures concernées :	cultures maraîchères en godets ou repiquées	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
	cultures horticoles	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
	culture hors sol	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
	Culture sous abris	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	

La période d'adaptation peut être définie pour une semaine, plusieurs semaines ou pour toute la la période d'irrigation. Elle pourra également être modifiée par l'envoi d'une nouvelle demande.

Période demandée du au

Ces adaptations consistent à suspendre l'irrigation sur ces cultures de 20h à 8 h, deux jours par semaine choisis selon le tableau ci-dessous en **période d'alerte** ou quatre jours par semaine en **période de crise**

Suspension de l'irrigation	en période d'alerte		en période de crise			
	Jour 1	Jour 2	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4
Jour de la semaine	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>					
Plage horaire	20h → 8h					

Fait à, __/__/20__ signature

à imprimer et à retourner à la direction départementale des Territoires 77 – service environnement et prévention des risques
 par courriel : ddt.sepr@seine-et-marne.gouv.fr
 par courrier : DDT 77 SEPR 288 avenue Georges Clemenceau BP 596 MELUN cedex